

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2191

présenté par

Mme Obono, M. Caron, M. Bex, M. Bompard, M. Davi, Mme Amiot et M. Sala

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« pris après avis des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre le décret qui définira la liste des indicateurs de l'index seniors après consultation des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.